Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 90

Artikel: Vacances, loisirs, congés
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1008271

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« Le barrage » suédois et le pasteur de Bümpliz

Les cahiers de la Renaissance vaudoise ont consacré leur numéro 58 à la traduction en français, par M. Bertil Galland, de « Skiljevägen », roman suédois de Kurt Salomonson.
Cette œuvre, « Le Barrage », raconte l'arrivée, le bref séjour comme chauffeur de camion et le départ d'un jeune tourneur de Stockholm, Arnold Sundin, qui à la recherche d'un emploi a été envoyé sur un chantier du nord de la Suède par l'office du travail.
Outre la description d'une communauté ouvrière, le récit nous montre les difficultés d'un ouvrier expulsé de son syndicat, parce qu'il manifestait des difficultés à s'y intégrer, et qui dans son nouveau lieu de travail refuse d'adhérer au syndicat d'un autre corps de métier. Le patronat fait cause commune avec l'organisation ouvrière et refuse d'occuper plus longtemps « le jaune ».
Le portrait des ouvriers du chantier et des employées de la cantine nous confirme le haut niveau de vie des travailleurs suédois. Ils pensent donc à leur voiture, aux vacances dans le sud de l'Europe, à leur télévision. Ils lisent « Lolita ». Toute préoccupation métaphysique semble absente de leur esprit. Peut-on dès lors s'étonner qu'Arnold Sundin, qui ne se révolte même pas contre ce que certains de ses compagnons considèrent comme une injustice, ne soit pas un héros. Tout autre est la personnalité de la serveuse Alice, ouvrière d'une fabrique de poudre, blessée dans une explosion, qui est trop fière pour se soumettre à son destin et qui lutte pour rester fidèle à elle-même. A notre avis, elle domine le livre.
« Le barrage » n'est pas un chef-d'œuvre littéraire, mais il est intéressant par tout ce qu'il nous apprend d'un peuple qui sera peut-être le seul d'Europe à avoir bientôt le caractère d'une société post-industrielle.
Toutefois, pour un lecteur suisse, il est difficile souvent de retrouver dans « Le barrage » des situations qui lui soient familières. La dureté du climat, les longues nuits isolent les ouvriers; exotisme du froid. Ils travaillent là-bas comme on travaillait peut-être à la Grande Dixence; ce n'est pas l'image de l'ouvrier moderne, urbanisé. De même les syndicats suédois, quasi officiels, pèsent d'une présence omnipotente qui n'a pas son équivalence en Suisse.
Avec intérêt nous avons retrouvé dans « Le barrage » la trace du mouvement anarcho-syndicaliste. Le Centre international de documentation anarchiste à Lausanne révèle sa vivacité; aussi nous avons été intéressé par les quelques pages du roman qui signalent la vie du mouvement anarcho-syndicaliste « Sveriges Arbetares Centralorganisation », qui se rattache au courant de pensée qui était celui de la Fédération jurassienne, au XIXe siècle, et que l'on rencontre encore dans la C.N.T. espagnole et la « Nederlands Syndicalistisch Vakverband » des Pays-Bas.
Bertil Galland a traduit cet ouvrage, dit-il dans un article qui fit du bruit, pour démontrer qu'on pouvait, en littérature romande, parler d'autre chose que d'histoire de pasteur. Comme il a raison ! A moins que ce ne soient les pasteurs qui, eux, changent de sujet.
Ici un rapprochement avec un petit événement bernois.
Hanspeter Koch, trente-deux ans, de la paroisse Bethlehem-Gäbelbach à Bümpliz, syndiqué F.O.M.H. où il a trouvé, à la base, des militants dévoués.
Il a travaillé pendant plus d'une année dans trois entreprises d'Allemagne et de Berne. De son expérience, il n'a pas tiré un roman, mais il la commente publiquement. Récemment, c'était devant un groupe de socialistes bernois. La condition ouvrière est-elle bien connue ? Il semble que, dans certains secteurs, on dissimule hypocritement la dureté du travail, qui ne touche plus peut-être qu'une minorité. Joli tableau que celui de la Municipalité de Berne visitant sous conduite patronale une fabrique de chocolat; on se garde de lui faire voir les sous-sols où le travail s'effectue dans une ambiance moins souriante. Or le patronat est plus soucieux de perfectionner les moyens de production que d'améliorer le climat du travail. Il est orgueilleux de ses nouvelles machines, mais l'insuffisance de l'aération ou de l'insonorisation ne le choque pas.
Les descriptions révélaient (et en se gardant de toute généralisation) non pas « une » mais « des » conditions ouvrières; avec des zones de travailleurs dépolitisés, très coupés du reste de la population, mal connus, et qui n'ont plus assez de force pour imposer un changement.
Ces exposés n'ont pas toujours plu.
Skiljavägen-Bümpliz. C.-F. Pochon

Vacances, loisirs, congés

Le grand paradoxe de la vie moderne tient dans cette formule : le temps libre diminue proportionnellement à la durée du travail. Plus de loisirs, mais moins de disponibilité. Où sont, dans tous les domaines, les militants ?
Lorsque cette constatation est faite, on donne du phénomène des explications partielles. En voici quelques-unes en vrac : La recherche d'un niveau de vie supérieur pousse à la chasse aux gains accessoires. — Les distractions deviennent impérieuses : comment se soustraire à des reportages sur les Jeux olympiques, à la finale d'une coupe de football ? — La voiture, la tévé imposent leurs lois et limitent le goût pour la vraie disponibilité, etc...
Tout cela est exact, mais ne va pas à l'essentiel du diagnostic. Il faut d'abord savoir comment a été réduite l'obligation de travailler.
La diminution du fardeau du travail s'est faite par grignotage. On a obtenu un abattement des heures de travail, on a libéré le dimanche, puis le samedi, on a complété la liste des jours fériés et amélioré quelques « ponts », on a augmenté la durée des vacances. De petites victoires, patientes, ont été remportées sur tous les fronts. Il n'y avait pas de raison de choisir une méthode d'offensive au détriment d'une autre. Tout était bon pour diminuer le poids du labeur.
Aujourd'hui, en termes de repos hebdomadaire, de durée de travail par semaine, de vacances, le minimum vital du loisir est atteint et garanti par la loi. Mais les progrès de la productivité permettent de nouvelles conquêtes. Dès lors se pose un choix : en quoi faut-il convertir le non-travail ?
Sur le plan collectif, une première réponse nous est imposée. La réduction du travail profitera à certaines catégories, définies par l'âge : les jeunes appelés à prolonger les études, les personnes âgées, toujours plus nombreuses grâce aux progrès de la médecine. Mais les travailleurs de la population active en bénéficieront aussi. Sous quelle forme ?

Le directeur du Club Méditerranée

Il y a quelque temps, le directeur du Club Méditerranée surprit l'opinion en posant les termes du choix. Ce que souhaite le travailleur, disait-il, c'est travailler moins, non pour augmenter ses loisirs, mais allonger ses vacances. Ce monsieur prêchait pour sa paroisse et ne s'en cachait pas. Son mérite était de formuler, en termes clairs, un problème escamoté. Les vacances, telle était son argumentation, sont une vraie liberté. Le vacancier se choisit des horizons nouveaux, il peut organiser une vie qui l'arrache à sa condition, il devient un autre, il brise les chaînes des habitudes, c'est ça la liberté. Or une semaine de vacance supplémentaire permet de voyager plus loin, de mieux couper les ponts; en revanche, finir sa journée une demi-heure plus tôt ne nous autorise pas à voir d'autres têtes et nous condamne aux mêmes rues, aux mêmes rencontres; il fallait donc, selon lui, convertir le non-travail en vacances.

Vacances, loisirs

Les vacances sont une évasion. Elles rendent impossible par conséquent toute vie sociale. Entre le 1er juillet et le 1er septembre, qui se risquerait à convoquer une assemblée publique, un comité, à prévoir une votation ?
On enseignait autrefois que les mois d'été, dans l'énervement des chaleurs, étaient des mois révolutionnaires : le 10 Août, les Trois Glorieuses de juillet. Aujourd'hui, c'est la grande trêve, même pas pour la Révolution qui n'est pas à l'ordre du jour, mais pour entreprendre quoi que ce soit. Rupture.
Il en va de même pour le week-end. On n'y trouve plus son monde. De surcroît le vendredi soir est devenu soir de détente. Ne restent disponibles pour des rencontres ou des activités sociales que quatre jours sur l'ensemble de la semaine. Mais la semaine anglaise n'a été totalement libérée que par un allongement des autres jours de travail. Fatigue accrue. Vos gens ne seront guère disponibles.
Ainsi le non-travail est organisé de façon à faciliter les ruptures avec la vie ordinaire. Seuls quelques mois de l'année, seuls quelques jours de la semaine peuvent être utilisés en plein pour l'activité sociale. Les rendez-vous, les conversations s'y accumulent.
Aussi le moment est-il venu de convertir le plus possible le non-travail, non seulement en vacances et en loisirs, mais en congés. Si nous ne craignions pas l'emphase, nous dirions qu'il y va du style même d'une civilisation.

Congés

La notion de congé est vague. C'est une dispense de travail, accordée pour quoi ?
La première raison invoquée est celle de la formation et du perfectionnement professionnel. Des congés de cette nature sont prévus dans la plupart des administrations — à la condition toutefois que les cours suivis permettent au bénéficiaire de mieux servir, ensuite, l'administration !
Dans l'industrie privée, le droit au congé de formation n'existe pas. C'est à bien plaire. Les conventions collectives de travail qui définissent le droit au congé payé sont, en Suisse, une exception (cf. Jean Möri, in « La Revue syndicale », février 1968). L'Allemagne semble beaucoup plus en avance que la Suisse de ce point de vue. Le ministre allemand du travail, M. Hans Katzer, a consacré un rapport à ce sujet. Il en résulte que des clauses, donnant droit à un congé de formation, non payé, sont prévues dans 60 % des conventions collectives. Une vingtaine de conventions prévoient que le salaire normal sera versé non seulement pour des stages de perfectionnement professionnel, mais dans certains cas, de formation civique. La « Süddeutsche Zeitung » (16 janvier 1968) à laquelle nous empruntons ces données ne précise pas ce qu'Allemands entendent par formation civique.

A Genève

Ce sujet a été débattu au Grand Conseil de Genève. En juin 1967, un député chrétien-social, M. Fleury, aujourd'hui décédé, avait déposé un projet de loi : il tendait à instituer un droit au salaire, durant six jours ouvrables par année, pour les apprentis et les travailleurs qui désireraient suivre des cours de formation syndicale ou sociale. Ce congé ne pouvait être considéré comme des vacances.
Après un avis de droit du professeur Aubert de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, la commission du Grand Conseil admit que le canton ne pouvait pas légiférer sur ce sujet. La matière appartient au législateur fédéral. Mais constatant que les titres du Code des obligations consacrés au contrat de travail étaient précisément en revision (le message fédéral est sorti le 25 août 1967 et les commissions se son mises au travail), les députés genevois ont invité le Conseil d'Etat à intervenir auprès des conseillers nationaux et conseillers aux Etats pour qu'ils défendent cette thèse quand seront votés les nouveaux articles du Code des obligations. Même démarche auprès des associations professionnelles.

En Suisse

Souhaitons qu'aux voix genevoises s'ajoutent celles de la gauche socialiste, chrétienne-sociale, voire radicale. Il serait de la plus grande importance d'ancrer ce principe dans la loi. Car il ne s'agit pas seulement d'indemnités, de congés payés. Il y va d'une nouvelle conception du non-travail; c'est l'amorce d'un mouvement qui attribuerait, non plus à l'évasion, mais à la vie sociale une partie du temps libéré.
A travers un article du Code des obligations, une autre image de la civilisation.